



## SEANCE du 08 décembre 2020

Convocation le 01.12.2020

L'an deux mil vingt, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Pascal BALLOIR, Madeleine LAURIER, Jean-Michel CODRON, Stéphane LOREL, Philippe LEMAIRE, François FERAT, Grégory PIERROT, Sophie BOURGOIN, Julien FRICHET.

M. Jean-Michel CODRON est désigné secrétaire de séance.

Absente excusée : Mireille PIGNARD

Absente ayant donné procuration : Mireille PIGNARD a donné pouvoir à Pascal BALLOIR

Secrétaire de Séance : Madeleine LAURIER

Le quorum est constaté, la séance est officiellement ouverte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de la CCSSOM portant sur la réalisation de travaux complémentaires au niveau des trottoirs qui seront réalisés en enrobés. Autorise la signature d'un avenant d'un montant de 24.150 € HT.

APPROUVE la modification des statuts du SMIS.

APPROUVE le rapport de gestion 2019 du conseil d'administration de la SPL-XDEMAT.

Suite à la réhabilitation complète de la salle, FIXE les nouveaux tarifs de location du FOYER RURAL de Saudoy :

<b>Date d'effet : 1<sup>er</sup>/01/2021</b>	Habitants de Saudoy	Extérieurs
Tarifs hiver (1 <sup>er</sup> /10 au 30/04)	180 €	250 €
Tarifs été (1 <sup>er</sup> /05 au 30/09)	150 €	220 €
<b>Caution</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>

### Questions diverses :

M. le Maire porte à connaissance de l'assemblée :

- Un administré a sollicité la mise en place d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur la place de la mairie. M. le Maire précise que le SIEM a installé et financé 50 bornes de recharge dans le département de la Marne (les plus proches sont implantées à Sézanne, Anglure, Conflans-sur-Seine). Une deuxième tranche de 50 bornes est prévue dans les années à venir, de quoi satisfaire largement la demande et les besoins dans notre secteur pour le moment. Le conseil municipal partage l'avis de M. le Maire et ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande dans l'immédiat.
- En vue d'améliorer la sécurité des usagers au Plessis, la Commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée section AC n° 122 et une partie de la parcelle cadastrée section AC n° 98. M. le Maire présente un devis portant sur les frais de géomètre dont le montant est estimé à 1.440 € TTC. Le conseil municipal donne un accord de principe pour l'exécution de cette opération.
- A la demande du propriétaire riverain, un accord de principe est donné pour que lui soit cédé la parcelle (emplacement ancien transformateur électrique) cadastrée section AC n° 135 d'une contenance de 26m<sup>2</sup>. La question figurera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.
- En raison de la situation sanitaire, les sapeurs-pompiers n'ont pas l'autorisation de distribuer leurs traditionnels calendriers au porte à porte comme à l'accoutumé. Un dépôt de calendriers sera organisé dans le hall de la mairie et les dons pourront être versés dans une urne dédiée et seront collectés par les pompiers à chaque fin de permanence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Fait à Saudoy, le 10 décembre 2020

### Diffusion :

Affichage (panneau Mairie)

Site internet de la commune : [www.saudoy.fr](http://www.saudoy.fr)



Le Maire,  
M. Jean-Christophe LEGLANTIER